

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

AU BREVET D'INVENTION

N° 1.120.507

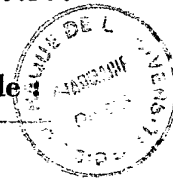
SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Gr. 20. — Cl. 1.

Classification internationale

N° 66.419

A 63 h



Élément de voie pour modèles réduits de chemins de fer et son procédé de fabrication.

Société anonyme dite : SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 23 novembre 1953.)

Demandée le 4 février 1954, à 16^h 10^m, à Paris.

Délivrée le 22 octobre 1956. — Publiée le 27 février 1957.

(Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

Dans le mémoire annexé au brevet principal il a été décrit un élément de voie, pour modèles réduits de chemins de fer, qui se compose essentiellement d'une plate-forme en matière plastique isolante formée d'éléments transversaux équidistants, représentant les traverses et d'éléments longitudinaux dont deux au moins d'entre eux forment une longrine continue destinée à supporter un rail métallique.

La fixation du rail sur la longrine qui le supporte est réalisée à l'aide de paires de protubérances, venues de moulage sur la plate-forme, entre lesquelles vient s'engager le patin du rail et dont les têtes sont, après mise en place du rail, soumises à un ramollissement sous l'effet de la chaleur et recourbées vers le patin du rail.

Selon la forme de réalisation faisant l'objet du brevet principal, les longrines sont au nombre de trois, parmi lesquelles les deux longrines d'extrémité servent d'appui aux rails de roulement et la longrine médiane à un rail de prise de courant.

La présente addition a pour objet une modification de l'élément de voie, décrit et représenté au brevet principal, selon laquelle le rail médian de prise de courant est remplacé par un fil conducteur qui ne prend appui que sur les éléments transversaux de la plate-forme — c'est-à-dire sans longrine de support — et dont la fixation sur ces éléments transversaux est assurée par le même moyen que celui utilisé pour les rails, c'est-à-dire à l'aide de paires de protubérances, déformables à chaud, venues de moulage sur la plate-forme.

Dans le dispositif selon le brevet principal, la liaison entre eux des éléments de voie est réalisée au moyen de connexions à pinces, du type rappelé

dans le mémoire descriptif dudit brevet principal, lesquelles sont montées à l'une des extrémités de chacun des trois rails de l'élément de voie, et assurent à la fois leur liaison mécanique et leur connexion électrique. Dans le dispositif selon l'addition et en ce qui concerne le fil conducteur de prise de courant, seule est assurée la connexion électrique de ce fil. A cet effet, une lamelle conductrice est fixée sur la plate-forme à l'une des extrémités de l'élément de voie, à l'aplomb du fil conducteur et connectée à ce fil. Lors de l'assemblage de cet élément de voie avec le suivant, cette lamelle conductrice, convenablement conformée, vient exercer une pression élastique sur l'extrémité du fil conducteur de l'élément voisin.

Une forme de réalisation du dispositif modifié selon la présente addition est représentée, à titre d'exemple, sur les dessins annexés :

La figure 1 est la vue en plan d'un tronçon de l'élément de voie;

Les figures 2 et 3 sont des vues en coupe pratiquées respectivement suivant II-II et III-III de la figure 1.

Les éléments du dispositif déjà décrits et représentés au brevet principal : éléments transversaux et éléments longitudinaux de la plate-forme en matière moulée, rails de roulement, protubérances déformables à chaud, y sont désignés par les mêmes chiffres de référence.

Le rail central de prise de courant est, ici, remplacé par un fil conducteur 7, fixé sur les éléments transversaux de la plate-forme au moyen des protubérances 5a, 6a, c'est-à-dire par le même moyen que les rails de roulement.

A l'une des extrémités de l'élément de voie est prévue, à l'aplomb du fil conducteur 7, une lamelle conductrice 8, fixée à l'une de ses extrémités, sur la plate-forme, par le même moyen; cette lamelle en contact avec ledit fil conducteur 7, est convenablement conformée pour venir, lorsqu'on procède à l'assemblage de l'élément de voie avec un autre élément, exercer une pression élastique sur l'extrémité du fil conducteur de prise de courant de cet autre élément.

Si l'on désire, au point de vue de l'aspect extérieur, se rapprocher le plus possible de l'apparence d'une voie ne faisant pas appel à des installations de prise de courant montées sur la plate-forme, il est possible de « camoufler » le fil conducteur de prise de courant en lui faisant subir tout traitement approprié, métallurgique ou chimique, propre à lui donner la même teinte que celle de la plate-forme.

On remarquera, accessoirement, le profil, à section rectangulaire, que l'on peut adopter pour les rails de roulement, au lieu du profil circulaire représenté au brevet principal.

Il est entendu que le fil de prise de courant, prévu dans l'axe de la voie, peut occuper toute autre position, parallèlement à cet axe, soit entre les deux rails de roulement soit sur l'un des côtés de la voie.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet :

1° Une modification apportée à l'élément de voie pour modèles réduits de chemins de fer décrit et représenté au brevet principal, caractérisé en ce que le rail de prise de courant — ou troisième rail — est remplacé par un fil conducteur.

2° Un élément de voie selon 1° dans lequel :

a. Le fil conducteur est fixé sur la plate-forme par le moyen, — constituant l'un des objets du brevet principal — de paires de protubérances, déformables à chaud, venues de moulage sur la plate-forme et utilisées pour la fixation des rails:

b. La connexion électrique entre les fils conducteurs de deux éléments de voie assemblés l'un à l'autre est réalisée à l'aide d'une lamelle conductrice, montée, à l'aplomb du fil conducteur, à l'une des extrémités de l'un de ces deux éléments, au contact dudit fil conducteur et conformée pour exercer une pression élastique sur l'extrémité du fil conducteur de l'autre élément de voie.

Société anonyme dite :

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE.

Par procuration :

P. BROU.

Fig.1

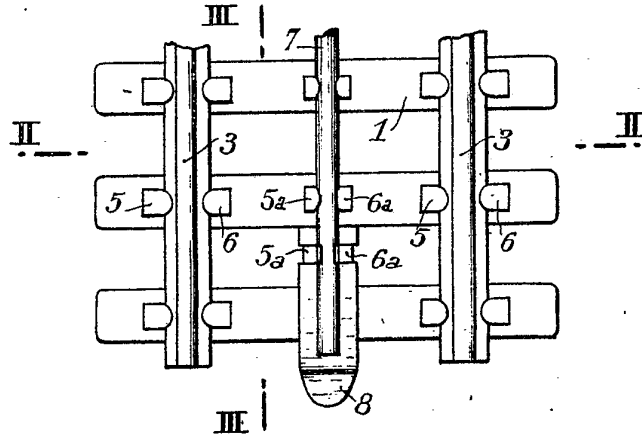


Fig.2

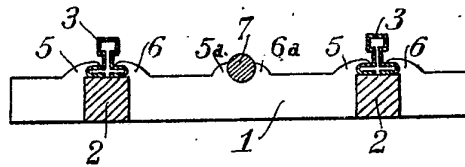


Fig.3

